



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-036

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Locations

Bail professionnel - Demande de gratuité du loyer mensuel

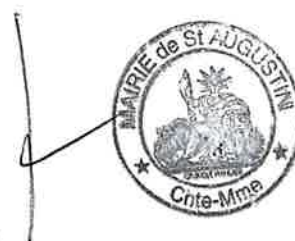
Madame le Maire présente le courrier reçu du Cabinet d'architecture MANSAUD dont les gérants sont locataires du bien communal situé 39 B rue du Centre. Ils ont formulé une demande de gratuité des loyers professionnels pour la période de travaux réalisés sur la traverse départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide et vote par 12 voix CONTRE** de ne pas donner une suite favorable à la gratuité totale du loyer durant toute la durée des travaux réalisés sur la traverse départementale,
- **décide et vote par 12 voix POUR** de la gratuité d'un demi loyer s'agissant du mois de février 2024.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_036DE
Reçu le 05/04/2024